

MARTRES DE VEYRE (LES)

Arrêté n° RH/NB/ARRETES/031.26 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux pour l'accès au grade de agent de maîtrise principal

Le Maire
de MARTRES DE VEYRE (LES),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n° 2026-01-04 du 05/02/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2023-168 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ROUSSEL Damien	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

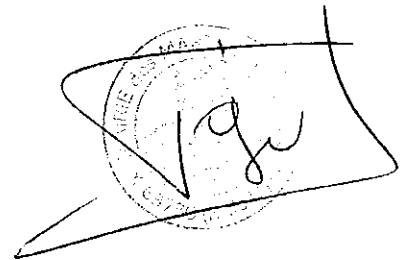
Fait à LES MARTRES-DE-VEYRE, le 19/03/2026

**Le Maire,
Pascal PIGOT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



MARTRES DE VEYRE (LES)

Arrêté n° RH/NB/ARRETES/032.26 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation pour l'accès au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire
de MARTRES DE VEYRE (LES),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu la délibération n° 2026-01-04 du 05/02/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2023-168 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme PABIOT Alexandra</i>	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

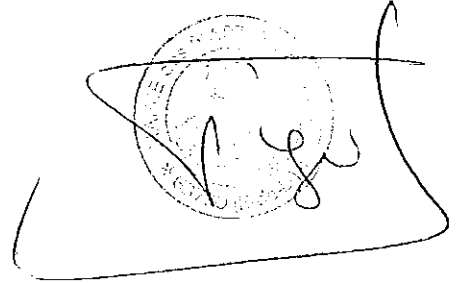
Fait à LES MARTRES-DE-VEYRE, le 19/03/2026

**Le Maire,
Pascal PIGOT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a large, hand-drawn rectangular outline.

MARTRES DE VEYRE (LES)

Arrêté n° RH/NB/ARRETES/033.26 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire
de MARTRES DE VEYRE (LES),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2026-01-04 du 05/02/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2023-168 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme MANLHIOT Agnès</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

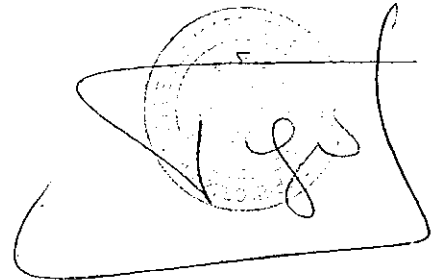
Fait à LES MARTRES-DE-VEYRE, le 19/03/2026

**Le Maire,
Pascal PIGOT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Pigot', is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and is surrounded by a large, irregular, hand-drawn scribble.

MARTRES DE VEYRE (LES)

Arrêté n° RH/NB/ARRETES/034.26 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026 Cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour l'accès au grade de technicien principal de 1ère classe

Le Maire
de MARTRES DE VEYRE (LES),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n° 2026-01-04 du 05/02/2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2023-168 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. COLLY Matthieu</i>	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

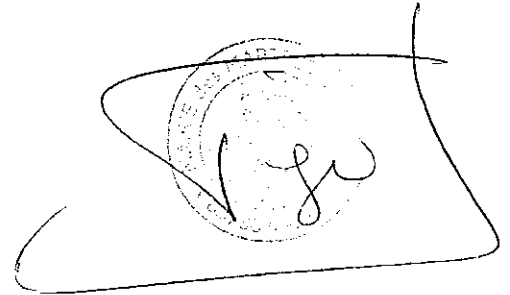
Fait à LES MARTRES-DE-VEYRE, le 19/03/2026

**Le Maire,
Pascal PIGOT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LES MARTRES-DE-VEYRE' and 'Mairie'. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a large, irregular hand-drawn outline.